

Elevage



QUALITE DE L'EAU COLLECTIF PARTENARIAT

Territoire

Département de la Haute-Savoie
Pays d'Evian

Structure porteuse

Société d'Intérêt
Collectif
Agricole Terragr'Eau



Nombre
d'agriculteurs
concernés : 54

Partenaires

- Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian
- Communauté de Communes Pays d'Evian et du Val d'Abondance
- Association pour la Protection de l'Impluvium des Eaux d'Evian
- SAS Terragr'Eau
- Communes de l'Impluvium des Eau Minérales d'Evian
- Région AURA
- Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc
- Société d'Intérêt Collectif Agricole du Haut Chablais
- Conseil Départemental de Haute Savoie
- Gaz Réseau Distribution de France
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt AURA
- Conseil Savoie Mont Blanc
- ADEME
- Crédit Agricole des Savoie
- Europe (FEADER)
- Fond Danone
- Ecosystème

GÉRER COLLECTIVEMENT LES EFFLUENTS POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX D'EVIAN



Origine

Depuis plus de 20 ans, la Profession Agricole, la Communauté de Communes du Pays d'Evian, l'Association pour la Protection des Eaux d'Evian et les pouvoirs publics ont construit une véritable stratégie de développement et d'aménagement durables du territoire pour répondre au double objectif de préserver la ressource en eau de l'impluvium des Eaux d'Evian et de maintenir le dynamisme de l'agriculture du territoire. Plusieurs actions ont été engagées sur la biodiversité et depuis 2006, une réflexion a été initiée sur le traitement collectif des matières organiques à l'échelle du Pays d'Evian. Suite à différentes études, le projet se concrétise autour de deux volets complémentaires : une unité de méthanisation et une organisation rigoureuse du retour au sol du digestat pour garantir la maîtrise des doses et de la traçabilité.



Objectif

Protéger la ressource en eau de l'Impluvium des Eaux d'Evian, tout en assurant la valorisation des matières organiques et en garantissant la pérennité des exploitations agricoles du territoire.



Etapas du projet

2014

- Etude des pratiques initiales de fertilisation et de la valeur des effluents
- Création de la SICA Terragr'Eau
- Candidature GIEE

Et demain ?

- Analyse des résultats et adaptation des pratiques
- Organisation collective durable sur la Vallée d'Abondance
- Capitalisation, mutualisation

Été 2015 – Septembre 2016

- Construction du site de méthanisation.
- Réalisation des plans d'épandage du digestat
- Choix des équipements d'épandage et création de la CUMA
- Réalisation des travaux d'amélioration d'accès aux parcelles pour le matériel adapté aux épandages (SICA et entreprises de travaux agricoles)

Second semestre 2017

- Analyse des premiers résultats sur le fonctionnement du méthaniseur et les pratiques des agriculteurs.

Septembre à décembre 2016

- Première collecte et traitement des effluents.
- Echanges avec les élus et les agriculteurs du Val d'Abondance sur la faisabilité du traitement des effluents de la vallée par le méthaniseur.
- Achat du matériel et embauche d'un chauffeur pour les épandages.

Janvier à Juin 2017

- Embauche d'un responsable administratif
- Mise en place de conventions provisoires pour la gestion des effluents de la Vallée d'Abondance
- Réalisation des premiers épandages.

Clefs de réussite

Un enjeu économique fort pour le territoire

Des moyens financiers pour accompagner le projet (études, investissements et travaux).

Un historique de partenariat avec les Eaux d'Evian et les collectivités locales.

La préexistence d'un groupe agricole, animé par la CASMB, avec des leaders professionnels en capacité de conduire des projets complexes.

Des compétences techniques (méthanisation et fertilisation) pour s'assurer de la pertinence économique et agronomique du modèle.

Des agriculteurs engagés dans des filières de qualité (AOP)

Points de vigilance

Du fait de la complexité de l'organisation logistique et du processus de méthanisation, nécessité de réévaluer de façon importante les prévisionnels sur le fonctionnement technique.

Des contraintes administratives qui nuisent à l'accès à certains financements.

Contact

Adrien MAIRE
Conseiller chargé de
Territoire Chablais
04 50 81 78 04
06 74 79 13 91
adrien.maire@smb.chambagri.fr



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»

Vous avez des projets collectifs à promouvoir ?
Contactez-nous !

Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes
Agrapole – 23, rue Jean Baldassini
69364 Lyon Cedex 07